

TAXE A LA CONSOMMATION EN CHINE (RPC)

Yves-Marie PERSIN

June 2012

La taxe à la consommation est l'un des trois principaux impôts indirects entré en vigueur en Chine en 1994, avec la TVA et la taxe sur l'activité. Elle constitue une des principales sources fiscales du gouvernement central, mais outre sa fonction budgétaire, cette taxe a également pour objectif d'orienter la consommation intérieure du pays. Elle est perçue uniquement au stade de la production pour les produits nationaux et à l'importation pour les produits importés, mais une exemption (par remboursement de la taxe versée) est prévue pour les produits exportés, et ce, dans le but pour la Chine d'encourager ses exportations¹. Il est à noter que cette taxe est cumulative avec la TVA pour les produits concernés. Les contribuables visés par cette réglementation sont les particuliers ou les sociétés « produisant, transformant ou important » les produits concernés.

Les règles provisoires relatives à la taxe à la consommation de 1994 ont été modifiées depuis l'entrée en vigueur de la circulaire du 20 mars 2006 du Ministère des Finances et l'Administration Générale des Taxes, puis en 2009 par le Règlement provisoire de la République Populaire de Chine relatif à la taxe à la consommation, promulgué le 5 novembre 2008 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette taxe révèle la volonté du gouvernement chinois de lutter, d'une part, contre la réduction des inégalités par une hausse des taxes sur les consommations jugées luxueuses. Elle révèle d'autre part la volonté de combattre les gaspillages d'énergie et de matière première en relevant le taux applicable sur les véhicules de taille importante au profit des véhicules plus économiques, en créant de nouvelles taxes sur les dérivés de pétrole et les baguettes en bois, ainsi qu'en relevant les taux frappant les carburants. Toutefois, l'exclusion *in fine* de certains produits envisagés à l'époque de la réforme de 2006 (vêtements de luxe, meubles de luxe, services de *karaoké*), semble résulter d'actions efficaces de *lobbying*.

Depuis que certains produits de luxe ont été soumis à cette taxe, de nombreuses sociétés exportant en Chine ont exprimé leurs inquiétudes. L'instauration en 2006 de la taxation des "montres de haut de gamme" (vendues plus de 10,000 RMB) à hauteur de 30% avait notamment entraîné la forte mobilisation des institutions diplomatiques

¹ une exemption est également prévue en matière de Biodiesel pur créé à partir de déchet animal ou d'huile végétale, depuis l'entrée en vigueur effective et rétroactive en date du 1er janvier 2009 de la circulaire du Ministère des Finances et l'Administration Générale des Taxes, publiée le 17 décembre 2010.

suisses présentes en Chine. Selon un rapport contenant un projet de budget central et local pour 2012 publié le 5 mars 2012² ainsi que les déclarations du Ministre des finances Monsieur Xie Xuren en date du 6 mars 2012, il semble que la réforme du système fiscal chinois n'affectera pas profondément les orientations majeures déjà prises par la Taxe à la consommation.

Comment calculer le montant à payer de cette taxe ?

La taxe à la consommation peut être fixée³:

- de manière *ad valorem* (proportionnel au prix de vente);
- de manière spécifique (en fonction de la quantité ou volume acheté);
- ou de manière dite combinée (à savoir pourcentage du prix de vente + taux fixe par unité X nombre d'unités)⁴.

En matière de biens domestiques⁵:

- Lorsque la taxe est *ad valorem*, alors la taxe est calculée en appliquant le taux proportionnel au prix de vente du bien qui comprend le prix du bien et les dépenses annexes que l'acheteur a pu supporter (emballage, service après vente, etc.)⁶. Notons que la TVA est exclue pour le calcul.

Exemple: pour une vente de balles de golf à hauteur de 100,000 RMB, le montant de la taxe à payer s'élèvera à: $10\% \times 100,000 \text{ RMB} = 10,000 \text{ RMB}$.

- Lorsque la taxe dépend du volume vendu, la taxe est calculée en multipliant le taux fixe par unité par le nombre d'unités vendues :

Exemple: pour une vente d'un volume de 50 000 litres d'essences sans plomb, le montant de la taxe à payer s'élèvera à: $1,0 \times 50\,000 = 50,000 \text{ RMB}$.

² cf. "Rapport relatif à la mise en oeuvre du budget central et local pour 2011 ainsi que du projet relatif au budget central et local pour 2012".

³ article 5 du Règlement provisoire de la République populaire de Chine relatif à la taxe à la consommation entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

⁴ se référer aux taux applicables.

⁵ Il est exclus dans ce développement le calcul de l'impôt du producteur qui agit aux fins de sa propre utilisation de ses produits.

⁶ article 6 du Règlement provisoire de la République populaire de Chine relatif à la taxe à la consommation entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

- Lorsque la taxe est fixée de manière combinée, son montant est calculée par les deux procédés conjugués (taux proportionnel X prix de vente) + (taux fixe par unité X nombre d'unités vendues):

Exemple: pour une vente d'un volume de 10 000 cigarettes⁷ à hauteur de 15,000 RMB, le montant de la taxe à payer s'élèvera à:

$$(56\% \times 15,000 \text{ RMB}) + (0,003 \times 10\,000 \text{ cigarettes}) = 8\,400 + 30 = 8,430 \text{ RMB.}$$

En matière de biens importés:

A l'importation, cette taxe sera collectée par le Bureau des douanes au moment du franchissement de la frontière. Le prix des marchandises inclut les droits de douanes payés par l'importateur. On calculera tout d'abord la base d'imposition, avant de calculer le montant de la taxe à payer:

Exemple: lorsque la taxe est ad valorem:

$$\text{Base d'imposition} = (\text{Prix des biens} + \text{droit de douanes}) / (1 - \text{taux proportionnel})$$

$$\text{Montant de la taxe} = \text{Base d'imposition} \times \text{taux proportionnel.}$$

Peut on se faire rembourser la taxe à la consommation ?

Si des biens sont vendus sur le territoire national puis retournés au vendeur pour cause de mal façon ou de mauvaise qualité, la taxe à la consommation déjà payée peut donner lieu à un remboursement, sous réserve de l'approbation du Bureau des impôts. En revanche, si des produits exportés sont réexpédiés en Chine, étant rejetés par le pays de destination, l'exportateur ne pourra invoquer le remboursement de la taxe. Enfin, lorsque l'exportation des marchandises est annulée après que le remboursement de la taxe eut été effectué par les autorités fiscales, le contribuable devra reverser le montant de ce remboursement.

Selon quels délais doit on s'acquitter du paiement de cet impôt ?

L'impôt peut être versé sur une base journalière, ou tous les 3, 5, 10 ou 15 jours auprès du Bureau local des impôts. Sous réserve de l'approbation du Bureau des impôts la taxe

⁷ cigarette de catégorie A dont le prix est supérieur ou égal à 70 RMB pour 1 cartouche soit 200 cigarettes.

pourra également être versée mensuellement dans les 10 jours suivant la date d'exigibilité. Concernant les importations, où, comme nous l'avons indiqué, la taxe est perçue par le Bureau des douanes, le paiement doit intervenir en principe dans les 7 jours suivant le dépôt de la déclaration en douane.

Quels sont les taux applicables ?

Le Règlement provisoire de la République Populaire de Chine relatif à la taxe à la consommation entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009 ainsi que de nombreuses circulaires telles que celle du Ministère des Finances et l'Administration Générale des Taxes relative à l'augmentation de la taxe à la consommation concernant les produits pétroliers du 19 décembre 2008 disposent des taux en vigueur applicables.

Il est à noter que la définition de chaque catégorie et du champ d'application de la taxe fait l'objet de nombreux développements législatifs. Notre cabinet est à même de vous aider à déterminer si votre activité et vos produits sont concernés par cette législation ou non et à calculer le montant de votre impôt.

* * * *

* * *

*

DISCLAIMER

This publication is not intended to provide accurate information in regard to the subject matter covered. Readers entering into transaction on the basis of such information should seek additional, in-depth services of a competent professional advisor. Eiger Law, the author, consultant or general editor of this publication expressly disclaim all and any liability and responsibility to any person, whether a future client or mere reader of this publication or not, in respect of anything and of the consequences of anything, done or omitted to be done by any such person in reliance, whether wholly or partially, upon the whole or any part of the contents of this publication. This work is licensed under the Creative Commons Attribution-ShareAlike 3.0 Unported License. To view a copy of this license, please visit <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>

The logo for 'eiger' is displayed in a stylized, lowercase, orange font. The letters are bold and have a slight shadow effect, giving it a three-dimensional appearance. The background behind the text is a light, textured gradient.